

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 43-216

Applicable à compter du : [2022/05/13]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016



3243B

EN 407



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2016 + A1:2018, EN407:2020, EN ISO 21420:2020 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0573 émis par l' organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

Lieu : Bruxelles
Date : 2022/05/13

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 43-216

Applicable à compter du : [2018/01/15] et jusqu'à: [2022/05/12]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



3243B



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/0091.02 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 2018/01/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

ActivArmr® WorkGuard™ 43-216

Applicable à compter du : [2017/11/27] et jusqu'à: [2018/01/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



3243B



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2017/1201 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 2017/11/27

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

Workguard™ 43-216

Applicable jusqu' au : [2017/11/26]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388



3243

EN 407



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2003, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009, EN 12477:2001 + A1:2005 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2015/0226 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 2015/02/26